

19-DEC-2006

29-JAN-2008 Avis de modification - changement de titulaire

27-OCT-2008 2008-4039 Avis de modification : modification du contenu net

THROW BAG

**WILSON®  
RIDDEX®  
BOULETTES MORTELLES POUR RATS ET SOURIS**

DOMESTIQUE

N° D'HOM. 15284 LOI P.A.

GARANTIE : CHLOROPHACINONE 0,005 %

Avertissement, contient l'allergène blé.

Contient le malathion à raison de 0,0095 % et le propionate de calcium à raison de 0,3 % à titre d'agents de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BOÎTE AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

50 g

**Avis de modification**

~~Spectrum Brands IP Inc.,~~  
P.O. Box 21001,  
Brantford, ON  
N3R 7W9

Sure-Gro IP Inc.

**PRÉCAUTIONS** : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE . Avant d'employer le produit, lire les PRÉCAUTIONS concernant le placement, l'emmagasinage et l'hygiène sur la boîte.

**PREMIERS SOINS** : En cas d'ingestion par des êtres humains, des animaux domestiques ou des animaux familiers, cette substance peut réduire la capacité de coagulation du sang et causer des saignements. **En cas de contact avec les yeux**, les rincer à grande eau pendant 15 minutes. **En cas de contact avec la peau**, bien laver la peau à l'eau et au savon. **En cas d'ingestion**, provoquer le vomissement en faisant boire 1 à 2 verres d'eau et en touchant le fond de la gorge avec un doigt ou un objet à bout rond. Répéter jusqu'à ce que la vomissure soit claire. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne sans connaissance.

Signaler immédiatement à un médecin ou à un centre antipoison tous les cas d'ingestion de ce produit. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est suspecté.

**ÉLIMINATION** : Jeter le contenant vide avec les ordures ménagères.

**Pour de plus amples renseignements ou en cas d'urgence, de déversement ou d'incendie, composer sans frais le 1 800 268-2806. [www.wilsonproducts.ca](http://www.wilsonproducts.ca)**

Wilson® Marque de commerce déposée de Spectrum Brands Canada, Inc., utilisée sous licence.

19-DEC-2006

CARTON

**WILSON®  
RIDDEX®  
BOULETTES MORTELLES POUR RATS ET SOURIS**

DOMESTIQUE

N° D'HOM. 15284 LOI P.A.

GARANTIE : CHLOROPHACINONE 0,005 %  
Avertissement, contient l'allergène blé.  
Contient le malathion à raison de 0,0095 % et le propionate  
de calcium à raison de 0,3 % à titre d'agents de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

(400 g) (500 g) ~~(1 kg)~~ ~~(2 kg)~~  
( \_\_ x sacs de 50 grammes)

**Avis de modification**

**Avis de modification**

~~Spectrum Brands IP Inc.,~~  
P.O. Box 21001,  
Brantford, ON  
N3R 7W9

Sure-Gro IP Inc.

**MODE D'EMPLOI:** Utiliser à l'intérieur et le long des murs extérieurs des immeubles.

**RESTRICTIONS D'UTILISATION :** L'appât DOIT être placé dans un point d'appât protégé ou dans un endroit hors de portée des enfants, des animaux de compagnie et des animaux d'élevage. NE PAS placer l'appât là où il risquerait de contaminer des aliments ou encore sur des surfaces venant en contact direct avec des aliments.

**RATS :** Rats surmulots (*Rattus norvegicus*) et rats noirs (*Rattus rattus*) : Les appâts doivent être placés en quantités de 100 à 450 g aux endroits fréquentés par les rats.

**SOURIS :** Souris communes (*Mus musculus*) et souris sylvestres (*Peromysus sp.*) : Pour enrayer les souris, suivre les mêmes recommandations que pour les rats sauf qu'il faut diminuer les quantités (5 g à 15 g) et en placer à plus d'endroits différents. Les souris sont plus difficiles à éliminer que les rats et pour obtenir un succès complet, il faut garder les appâts en place plus longtemps.

**IMPORTANT :** Placer l'appât dans des endroits qui, au moment de l'application, sont hors de la portée des enfants et des animaux familiers, d'élevage ou sauvages, ou bien dans des stations d'appât Wilson ou des boîtes inviolables. Il faut continuer à renouveler les appâts aussi longtemps que les rongeurs continuent à se nourrir. Sauf dans les cas d'infestation grave, la durée peut être de 5 à 14 jours. Les appâts doivent être vérifiés régulièrement et renouvelés avant qu'ils ne soient disparus complètement. S'ils sont moisies ou décomposés, ils doivent être remplacés. À proximité de sources d'infestation telles que dépotoirs ou terrains vacants, des stations permanentes devraient être utilisées et les appâts renouvelés au besoin.

**PRÉCAUTIONS :** GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE. Peut être nocif ou létal si ingéré ou absorbé par la peau. Ne pas ouvrir les produits prémesurés offerts en emballages serrés. Porter des gants de caoutchouc lors de l'élimination des carcasses de rongeurs, des appâts inutilisés et des contenants vides. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Laver les vêtements contaminés séparément, à l'eau chaude et au savon, avant de les porter à nouveau. **TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.** Ne pas contaminer les lacs, cours d'eau et étangs.

**PREMIERS SOINS :** En cas de contact avec les yeux, les rincer à grande eau pendant 15 minutes. En cas de contact avec la peau, bien laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'ingestion, PROVOQUER LE VOMISSEMENT en faisant boire 1 à 2 verres d'eau et en touchant le fond de la gorge avec un doigt ou un objet à bout rond. Répéter jusqu'à ce que la vomissure soit claire. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne sans connaissance. Signaler immédiatement à un médecin ou à un centre antipoison tous les cas d'ingestion de ce produit. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide

médicale. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est suspecté.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** En cas d'ingestion par des êtres humains, des animaux domestiques ou des animaux familiers, cette substance peut réduire la capacité de coagulation du sang et causer des saignements. La vitamine K<sub>1</sub> sous forme d'injections intramusculaires ou sous-cutanées ou administrée par la bouche, est suggérée comme traitement curatif pour un tel empoisonnement par un anticoagulant. La gravité du cas est mesurée en établissant les temps de prothrombine prolongés (T.P.) afin de déterminer la thérapie appropriée. On devra effectuer des traitements répétés si les temps de prothrombine l'exigent.

**ENTREPOSAGE:** Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et des autres produits chimiques. Ranger la portion inutilisée du produit dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr à l'abri des enfants et des animaux non ciblés.

**ÉLIMINATION :** Ne pas réutiliser le contenant vide. Jeter le contenant vide avec les ordures ménagères. **ÉLIMINATION DES RONGUEURS :** Se débarrasser des rongeurs morts en les jetant avec les ordures ou en les enterrant.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**Pour de plus amples renseignements ou en cas d'urgence, de déversement ou d'incendie, composer sans frais le 1 800 268-2806. [www.wilsonproducts.ca](http://www.wilsonproducts.ca)**

Wilson® Marque de commerce déposée de Spectrum Brands Canada, Inc., utilisée sous licence.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.